

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance**

**Objet de la délibération**

**N° 48**

**Réfection des peintures sur les 9 paires des volets bois de la Mairie posé uniquement sur la façade côté rue des écoles**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la protection du patrimoine, il importe de refaire les peintures des 9 paires de volets existants.

Une consultation a été faite et 3 devis ont été sollicités ; le devis le mieux disant émane de l'entreprise GAMBA Frères pour un montant de 1.800 € HT, 2.160 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces travaux à l'entreprise GAMBA Frères.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

